



Direction de l'aménagement  
des territoires

Service des énergies  
et du développement durable

## ATTESTATION DE RECEPTION ET DE MISE EN SERVICE

### Chaufferie automatique au bois déchiqueté

#### ENGAGEMENTS DE L'INSTALLATEUR

Je soussigné, ....., certifie avoir procédé à l'installation et au raccordement de la chaufferie automatique au bois déchiqueté, et avoir effectué sa mise en service en présence de l'utilisateur, à la date du ..... / ..... / .....

Sur cette installation, j'assurerai une garantie de bon fonctionnement de 2 ans à compter de ce jour, m'engagerai à intervenir dans les plus brefs délais en cas de problème de fonctionnement de l'installation.

Signature et cachet de l'installateur :

Date : ..... / ..... / .....

#### ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

Concernant l'installation de la chaufferie automatique au bois déchiqueté pour laquelle la subvention a été accordée, l'utilisateur déclare en outre :

- s'engager à brûler dans sa chaufferie uniquement du bois déchiqueté,
- s'il est locataire ou occupant à titre gratuit, avoir obtenu préalablement aux travaux, l'autorisation du propriétaire bailleur,
- autoriser le Conseil général de l'Isère, ou tout mandataire de cet organisme à effectuer une visite de contrôle en sa présence, sous réserve de prise de rendez-vous préalable.

Nom et signature de l'utilisateur :

Date : ..... / ..... / .....

#### **N.B. :**

*Les informations fournies par l'utilisateur dans le présent formulaire, et celles contenues dans les documents éventuellement annexés ne sont demandées par le Conseil général de l'Isère qu'aux fins de vérification des conditions d'éligibilité à l'attribution des aides " au chaufferie automatique au bois déchiqueté ", et d'analyse statistique des données.*

*A ce titre, elles seront traitées et conservées par le Conseil général de l'Isère d'une manière strictement confidentielle, et ne pourront être diffusées ou communiquées en l'état à des tiers.*

*L'utilisateur est informé qu'il a un droit d'accès et de rectification de ces données, conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Libertés " (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).*